

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Questions diverses du CA du 25 septembre 2020 :

1. **Convention UL/Récréasciences** : valorisation de la recherche, diffusion de la culture scientifique, sont l'objet de ce partenariat.

Membres en exercice : 37
Nombre de votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

2. **International** :

Dans le cadre de sa politique de mobilité entrante, l'Université de Limoges propose, au regard de la situation actuelle au Liban et du partenariat fort qu'elle entretient avec des établissements d'enseignement supérieur du pays depuis de nombreuses années dans le cadre de sa stratégie francophone, d'exonérer les étudiant.e.s libanais.e.s de leurs frais d'inscription pour l'année universitaire 2020-2021.

Membres en exercice : 37
Nombre de votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

3. **Financières** :

- Prime IFSE du futur DAF (Le montant de l'IFSE personnalisée appliquée à l'intéressé s'élève à 1850 € brut mensuel, soit 1138,92 € supérieur au montant correspondant à celui prévu dans l'actuelle grille indemnitaire de l'IFSE pour le groupe de fonction 1 du corps des Ingénieurs d'Etudes).

Membres en exercice : 37
Nombre de votants : 19
Pour : 12
Contre : 4
Abstention : 3

- Une admission en non-valeur d'un montant de 24 000 euros (société en liquidation judiciaire).

Membres en exercice : 37
Nombre de votants : 19
Pour : 18

Contre : 0
Abstention : 1

- Tarifs de colloques

Membres en exercice : 37
Nombre de votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

- Suppression juridique et technique de société suite à la modification de la structure budgétaire du Pôle formation et vie étudiante.

Membres en exercice : 37
Nombre de votants : 19
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 1

- Parcours Sup Rebond : tarification des surcoûts pédagogiques des partenaires intervenant dans ce dispositif.

Membres en exercice : 37
Nombre de votants : 19
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 1

4. **CFASup** : modification de l'annexe financière à la convention avec les sous-traitants.

Membres en exercice : 37
Nombre de votants : 19
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 1

5. **Typologie des logements de fonction.**

Membres en exercice : 37
Nombre de votants : 19
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 3

Fait à Limoges, le 25/09/2020

Le Président de l'Université



Alain Célérier

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2020.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 28 septembre 2020.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*